



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-5

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction de la programmation budgétaire	N° 2026-5

**Avenant 2025/2026 relatif au contrat pour la réussite de la transition écologique -
Décision - Autorisation**

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, le Gouvernement a lancé le processus d'élaboration des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces contrats visent à renforcer la lisibilité de l'action de l'État sur les territoires en regroupant les démarches contractuelles existantes et en instaurant un cadre contractuel clair entre l'État et les collectivités territoriales.

Par délibération 2021-348 du 9 juillet 2021, Bordeaux métropole a signé le Contrat de relance de transition écologique (CRTE) qui fait l'objet du présent avenant.

Conformément à la circulaire de la Première ministre du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique, la Conférence des parties (COP) de la région Nouvelle-Aquitaine, après une phase de diagnostic et de débat, a établi en date du 14 février 2025 la feuille de route régionale 2025-2030, laquelle dresse une série de leviers concrets et des engagements d'actions et de projets à mener dans les territoires.

Les Contrats de relance et de transition écologique, évoluent en « contrats pour la réussite de la transition écologique » pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie en renforçant les ambitions écologiques selon les orientations des COP régionales et les déclinaisons départementales. La transition écologique constitue ainsi l'axe transversal de ce contrat revu, qui s'articule autour des six priorités stratégiques suivantes :

- **orientation 1** : Mieux se loger,
- **orientation 2** : Mieux produire,
- **orientation 3** : Mieux se déplacer,
- **orientation 4** : Mieux préserver et valoriser les écosystèmes,
- **orientation 5** : Mieux consommer,
- **orientation 6** : Mieux se nourrir.

Bordeaux Métropole s'est pleinement engagée dans cette dynamique. Les communes de la Métropole ont été sollicitées pour proposer des projets susceptibles de contribuer aux orientations stratégiques du CRTE pour les années 2025-2026.

Ces projets retenus ont été évalués pour leur conformité aux orientations stratégiques du CRTE et leur capacité à contribuer à la réalisation des ambitions fixées par les COP régionales. Ils constitueront un socle de travail partagé avec la Préfecture de Gironde.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2,
VU la circulaire n°6231 du Premier ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,
VU la circulaire n°6420/SG du 29 septembre 2023 de la Première ministre relative à la mise en œuvre de la territorialisation de planification écologique,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que la présente instruction précise les modalités d'application de la circulaire n°6420/SG et fournit aux préfets des orientations visant à relancer l'animation des CRTE,

CONSIDÉRANT que ces contrats doivent s'inscrire dans la perspective des ambitions fixées par les COP régionales et constituer le cadre de travail de droit commun entre l'État et les collectivités territoriales à l'échelle des bassins de vie,

CONSIDÉRANT que Bordeaux Métropole s'est pleinement engagée dans cette démarche de transition écologique,

CONSIDÉRANT que la participation au CRTE permettra de coordonner les actions et cofinancements avec l'État et les acteurs locaux,

DECIDE

Article UNIQUE : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant joint au Contrat pour la réussite de la transition écologique de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------